COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

0 4 DEC. 1992

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: ..../ 5277009 / Dossier 308

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : TRAITEMENT INFORMATISE DE PROBLEMES PEDAGOGIQUES
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION
Code Référence : 756160U22C1

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE L.COLLARD DE LA VILLE DE MONS

AVENUE DU TIR,10
7000 MONS

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

1. *La présente proposition émane du réseau (1)*

( ) ~~Communauté française~~ ( ) ~~Libre confessionnel~~
(X) Provincial et communal ( ) ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant:

ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE
DE LA VILLE DE MONS
Avenue du Tir, 10
7000 MONS
Mat. 5277.009 - Tél. (065) 33.59.48

dénomination: .....
adresse complète: .....
.....
n° de matricule: 5277.009.....
n° de téléphone: 065/33.59.48.....

2. *Intitulé de l'unité de formation:*

Code: 756160 U11 c1 (3)

Informatique - Traitement informatisé de.....
problèmes pédagogiques.....
.....

3. *Finalité de l'unité de formation:* repris en annexe n° 1 de ..1..pages (2)

4. *Connaissances préalables requises* repris à l'annexe n° 2 de ..1..pages (2)

5. *Classement de l'unité de formation.*

(X) (1) enseignement secondaire : ~~transition~~ (1) qualification (1)
degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)

( ) (1) enseignement supérieur de type court:
catégorie: ...../.....
( ) (1) enseignement supérieur de type long:
catégorie: ...../.....

6. *Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.*

Repris en annexe n°3 de ..1..pages (2)

7. *Programme de (des) cours* Repris en annexe n°4 de ..1.. pages (2)

8. *Fixations des capacités terminales* Repris en annexe n°5 de ..1.. pages (2)

9. *Profil du (des) chargé(s) de cours* Repris en annexe n°6 de ..1.. pages (2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration ou au réseau

9. *Horaire de l'unité de formation:*

A. Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (1)	nombre total de périodes (2)
Informatique: Traitement informatisé de problèmes pédagogiques	CT	120
2. Part d'autonomie		
Total des périodes		120

B. Part supplémentaire éventuelle

10. *Date de la proposition du P.O.:* 02/12/92

Transmis par le réseau le:

Signature du
Chef d'établissement de la C.I. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

11. *Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)*

AVIS FAVORABLE
LE 09.12.92
E. LAMOTTE

Date: Signature:

12. *Décision:* ACCORD PROVISOIRE ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision

Date - 2 DEC. 1992 Signature: J. MEUNIER

(1) Rayer ce qui ne convient pas
(2) 1 période = 50 minutes

CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

outre les finalités spécifiques à l'E.P.S. (décret du 16/04/1991 - art. 7), la formation doit permettre à tout enseignant d'utiliser l'informatique comme outil pédagogique par :

- la connaissance d'une base de données monofichier
- la connaissance d'une base de données relationnelles
- la connaissance d'un tableur
- l'analyse, la structuration d'un programme écrit dans un langage du prérequis
- l'adaptation d'un programme dans une version évoluée du langage connu.

ANNEXE 2

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Posséder un titre pédagogique et la connaissance des notions de base (reprises au document de l'E.P.S. Informatique - Programmation - Niveau 1) d'un langage de programmation. (E.S.S.)

ANNEXE 3

REGROUPEMENT

On veillera à ne pas dépasser deux apprenants par poste de travail.

ANNEXE 4

PROGRAMME

En vue de l'introduction et de l'utilisation de l'informatique comme support pédagogique dans les cours que les élèves sont amenés à enseigner dans l'exercice de leur profession, il est utile de les initier aux notions informatiques suivantes :

- Base de données monofichier
- Base de données relationnelles
- Tableur
- Analyse et structuration d'un programme écrit dans un langage de programmation
- Adaptation si nécessaire d'un programme à une version évoluée du langage connu

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A la fin de la formation, l'élève devra être capable de :

- réaliser un projet utilisant un ou plusieurs des logiciels suivants :
  - . Tableur
  - . Base de données
  - . Base de données relationnelles.

- analyser, utiliser et modifier éventuellement des didacticiels écrits dans le(s) langage(s) exploité(s)

  réaliser des routines permettant d'améliorer les programmes du point précédent.

ANNEXE 6

PROFIL DU FORMATEUR

Enseignant.